



---

## Conférence du désarmement

Discours prononcé par S.E. M. Felix Baumann,  
Représentant permanent de la Suisse auprès de la Conférence du désarmement

Genève, le 26 janvier 2021

---

Monsieur le Président,

Permettez-moi en tout premier lieu de vous faire part de mes chaleureuses félicitations pour votre accession à la présidence de la Conférence du désarmement (CD) et vous assurer du plein soutien de ma délégation dans l'accomplissement de votre tâche. Je tiens également à souhaiter la bienvenue aux représentants qui nous ont rejoints pour cette nouvelle session de notre Conférence.

La CD se réunit cette année dans un environnement particulièrement complexe. Ceci concerne la situation épidémiologique, tout comme la multiplication des défis en matière de sécurité internationale. A ce sujet, le délitement progressif de l'architecture globale de maîtrise des armements est particulièrement préoccupant. Nous exhortons la Fédération de Russie et les Etats-Unis de proroger sans plus attendre le Traité New START, et saluons le fait que les deux parties à cet important instrument aient maintenant fait part de leur volonté de le prolonger pour une période de cinq ans et sans autres conditions. Une extension du Traité New START est essentielle non seulement car il s'agit du dernier instrument en vigueur limitant les arsenaux nucléaires, mais également dans la perspective de la négociation d'accords ultérieurs d'une plus large portée.

2021 sera par ailleurs marqué par d'importants événements directement liés à nos activités. La 10<sup>ème</sup> Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) doit être mise à profit pour renforcer la non-prolifération et accomplir des progrès sur la voie du désarmement nucléaire. Concernant ce dernier sujet, je tiens également à relever l'entrée en vigueur du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires (TIAN) vendredi dernier, qui a été ponctuée par une cérémonie que nous avons suivie avec grande attention.

Monsieur le Président,

Surmonter les blocages qui affectent la CD de longue date est essentiel si nous entendons relever les défis auxquels j'ai fait allusion, et œuvrer au renforcement de l'architecture multilatérale de sécurité. Dans ce contexte, je souhaite relever un certain nombre d'éléments concernant nos travaux.

En premier lieu, je souhaite saluer la collaboration renforcée des six présidences de la Conférence (P6), poursuivant l'approche mise en place l'année dernière. Il s'agit là d'une évolution positive à même de contribuer à renforcer la coordination et la continuité de nos activités, y compris dans l'adoption d'un programme de travail.

Par ailleurs, je tiens à remercier les P6 pour avoir circulé dès le mois de décembre un projet de décision fournissant un cadre pour nos travaux cette année. Nous saluons la teneur générale de ce projet et les différents éléments qu'il comprend.

Ceci concerne tout d'abord le projet de programme de travail. Il constitue une approche pragmatique, qui se rapproche de la manière dont la CD abordait ses travaux de fond alors qu'elle était pleinement fonctionnelle. Dissocier l'adoption du programme de travail d'un mandat de négociation nous permet de nous focaliser sur la substance, d'avancer de manière graduelle et de lancer des négociations en cours d'année, lorsque la situation s'y prête. Elle nous permet surtout de repenser l'approche actuelle consistant en un tout ou rien, qui interdit quasiment tous travaux en l'absence de l'adoption d'un mandat de négociation. Par ailleurs, le projet, en incorporant des travaux sur l'ensemble des points à l'ordre du jour, répond à l'exigence d'exhaustivité et d'équilibre, principe cher à nombre de délégations.

Nous saluons également le fait que la proposition soumise par le P6 comprenne un volet nous permettant de nous pencher sur les méthodes de travail de la Conférence. Comme nous l'avons souligné à de multiples reprises, toute instance devrait régulièrement réévaluer la manière dont elle fonctionne. A ce sujet, il convient de noter que la Conférence a traité de cette thématique de manière quasiment permanente pendant sa période la plus productive sur le plan de la substance.

Enfin, nous tenons à relever que le paquet soumis par les P6 reprend dans les grandes lignes celui introduit par l'Algérie lors de sa présidence de la Conférence au début de 2020, lequel n'avait pas été loin de faire consensus.

Monsieur le Président,

Pour résumer, nous appuyons fortement le paquet que vous avez soumis à notre considération. Nous ne voyons pas réelle alternative à ce projet, qui permettrait de dépasser les blocages actuels. Si certaines de ses dispositions peuvent bien entendu être remaniées, il nous semble essentiel de ne pas nous éloigner de ses éléments centraux. Pour notre part, nous entendons faire notre possible afin d'en faciliter l'adoption.

Monsieur le Président,

Avant de conclure, il me faut aborder un autre sujet. Nous déplorons le fait que plusieurs Etats souhaitant participer à nos travaux en qualité d'observateur aient vu leur requête faire l'objet d'une objection, faisant écho à des cas similaires ces dernières années. Ce développement est préoccupant car il remet en cause les principes mêmes du multilatéralisme, qui doit permettre à l'ensemble des membres de l'ONU de faire valoir leurs vues. Il est également préoccupant pour la CD même, pour sa place dans le mécanisme de désarmement tout comme pour son efficacité ou sa crédibilité. La présente situation est d'autant moins acceptable que la plupart des Etats observateurs demandent à être admis de plein droit à la CD depuis de nombreuses années, sans une réponse de notre part. De ce fait, nous invitons les Etats ayant formulé des objections à réévaluer leur position, et à la Conférence de trouver rapidement une solution à cette problématique.

Je vous remercie de votre attention.